



# 2026-2027

**Informations  
générales  
à l'intention  
des parents**

« Créer des liens pour faire fleurir l'avenir! »



## Pour les jeunes En cas de besoin...



| Organismes                                                           | Numéros et sites web                                                                                                                                        | Pourquoi?                                                                                                                                                                                                                                   |
|----------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Tel-Jeunes</b>                                                    | 1 800 263-2266<br>Texto : 514 600-1002<br><a href="https://teljeunes.com/Accueil">https://teljeunes.com/Accueil</a>                                         | Ressource gratuite, confidentielle et accessible 24 heures/7 jours. Service offert par des professionnels au téléphone, sur internet et par texto afin de répondre aux questions des jeunes et de les aider dans les situations difficiles. |
| <b>Jeunesse, J'écoute</b>                                            | 1 800 668-6868<br>Texte PARLER au 686868<br><a href="https://jeunessejecoute.ca/">https://jeunessejecoute.ca/</a>                                           | Service de consultation et de référence offert aux jeunes, accessible jour et nuit par téléphone et par Internet. Gratuit et anonyme. Les professionnels fournissent un soutien immédiat et chaleureux aux jeunes.                          |
| <b>Allô Prof</b><br>(français seulement)                             | 514 527-3726<br><a href="https://www.alloprof.qc.ca/">https://www.alloprof.qc.ca/</a>                                                                       | Services en éducation gratuits, confidentiels et accessibles à tous les élèves québécois des niveaux primaire et secondaire du lundi au jeudi 17 h à 20 h.                                                                                  |
| <b>Espace pour LGBTQ+</b>                                            | 514 866-0103<br>Texto : 1 888 505-1010<br><a href="https://interligne.co/">https://interligne.co/</a>                                                       | Centre d'aide, d'écoute téléphonique et de renseignements à l'intention des personnes intéressées par les questions relatives à l'orientation sexuelle. Services d'écoute téléphonique offerts gratuitement, 7 jours sur 7, de 8 h à 23 h.  |
| <b>Première Ressource</b><br>(anciennement<br>Éducation Coup-de-fil) | 514 525-2573<br><a href="https://premiereressource.com/fr">https://premiereressource.com/fr</a>                                                             | Service anonyme et gratuit de consultation professionnelle par téléphone. Aide à comprendre et à résoudre les difficultés liées à l'éducation et aux relations entre parents et enfants dans la vie quotidienne.                            |
| <b>Alateen</b>                                                       | 514 866-9803<br><a href="https://al-anon.org/fr/nouveaux-venus/le-coin-des-adolescents/">https://al-anon.org/fr/nouveaux-venus/le-coin-des-adolescents/</a> | Groupe d'entraide pour les parents et amis d'alcooliques et pour les personnes ayant été affectées par la consommation d'alcool d'une autre personne.                                                                                       |
| <b>ANEB Québec</b>                                                   | 514 630-0907<br><a href="https://anebquebec.com/">https://anebquebec.com/</a>                                                                               | Organisme dont la mission est d'assister les personnes affectées directement ou indirectement par un trouble du comportement alimentaire.                                                                                                   |
| <b>Suicide Action Montréal</b>                                       | 1 866 APPELLE<br>(1 866 277-3553)<br><a href="https://suicideactionmontreal.org/">https://suicideactionmontreal.org/</a>                                    | Intervention téléphonique en prévention du suicide.                                                                                                                                                                                         |
| <b>Info-aide violence sexuelle</b>                                   | 1 888 933-9007<br><a href="https://infoaideviolencesexuelle.ca/">https://infoaideviolencesexuelle.ca/</a>                                                   | Soutien pour enfants et adolescents victimes de violence sexuelle.<br>Fondation Marie-Vincent : <a href="https://marie-vincent.org/services/aide-aux-familles/">https://marie-vincent.org/services/aide-aux-familles/</a>                   |



## Aux parents En cas de besoin...



| Organismes                                                           | Numéros et sites web                                                                                                                                   | Pourquoi?                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|----------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Info-santé 811</b>                                                | 811<br><a href="https://www.quebec.ca/sante/trouver-une-ressource/info-sante-811">https://www.quebec.ca/sante/trouver-une-ressource/info-sante-811</a> | Service de consultation téléphonique gratuit et confidentiel. Le service est offert 24 heures par jour, 365 jours par année. Une infirmière vous interrogera sur votre situation et vous guidera vers les bonnes ressources.                                                         |
| <b>Tel-Aide</b>                                                      | 1-877-700-2433<br><a href="https://www.telaide.qc.ca/">https://www.telaide.qc.ca/</a>                                                                  | Ouvert à toute personne qui ressent le besoin de se confier, de parler de ses problèmes ou qui pense au suicide.                                                                                                                                                                     |
| <b>Suicide Action Montréal</b>                                       | 1 866 APPELLE<br>(1 866 277-3553)<br><a href="https://suicideactionmontreal.org/">https://suicideactionmontreal.org/</a>                               | Intervention téléphonique en prévention du suicide.                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Première Ressource</b><br>(anciennement<br>Éducation Coup-de-fil) | 514 525-2573<br><a href="https://premiereressource.com/fr">https://premiereressource.com/fr</a>                                                        | Service anonyme et gratuit de consultation professionnelle par téléphone. Aide à comprendre et à résoudre les difficultés liées à l'éducation et aux relations entre parents et enfants dans la vie quotidienne.                                                                     |
| <b>Ligne parents</b>                                                 | 1 800 361-5085<br><a href="https://www.ligneparents.com/LigneParents">https://www.ligneparents.com/LigneParents</a>                                    | Service spécialisé dans les relations parents-enfants et la prévention de la violence. Répond aux questions sur l'éducation et le développement des enfants. Spécialisé dans la gestion de crise parents-enfants. Fournit une écoute active des besoins et des réalités des parents. |
| <b>Al-Anon</b>                                                       | 514 866-9803<br><a href="https://al-anon.org/fr/">https://al-anon.org/fr/</a>                                                                          | Groupe d'entraide pour les parents et amis d'alcooliques et pour les personnes ayant été affectées par la consommation d'alcool d'une autre personne.                                                                                                                                |
| <b>Jeu : aide et référence</b>                                       | 514 527-0140<br><a href="https://aidejeu.ca/">https://aidejeu.ca/</a>                                                                                  | Écoute et renseignements pertinents offerts afin d'aider à briser la dépendance aux jeux de hasard et d'argent.                                                                                                                                                                      |
| <b>S.O.S. Violence conjugale</b>                                     | 1 800 363-9010<br><a href="https://sosviolenceconjugale.ca/fr">https://sosviolenceconjugale.ca/fr</a>                                                  | Organisme recevant les appels de détresse des femmes victimes de violence conjugale. La confidentialité de chacun des appels est entièrement assurée.                                                                                                                                |
| <b>Info-aide violence sexuelle</b>                                   | 1 888 933-9007<br><a href="https://infoaideviolencesexuelle.ca/">https://infoaideviolencesexuelle.ca/</a>                                              | Soutien pour enfants et adolescents victimes de violence sexuelle.<br>Fondation Marie-Vincent : <a href="https://marie-vincent.org/services/aide-aux-familles/">https://marie-vincent.org/services/aide-aux-familles/</a>                                                            |

# RÈGLES DE L'ÉCOLE ET INFORMATIONS GÉNÉRALES

Vous pouvez également consulter le site internet de l'école au <http://st-patrice.cssdgs.gouv.qc.ca>

## 1. Horaire de l'école



### PRIMAIRE

| Avant-midi                                  |                               | Après-midi                                  |                                     |
|---------------------------------------------|-------------------------------|---------------------------------------------|-------------------------------------|
| 6 h 45                                      | Ouverture du service de garde | 12 h 39                                     | Entrée des élèves                   |
| 7 h 55                                      | Arrivée et entrée des élèves  | <b>12 h 41 Début du 4<sup>e</sup> cours</b> |                                     |
| <b>8 h 02 Début du 1<sup>er</sup> cours</b> |                               | 13 h 43                                     | Récréation 2 (15 minutes)           |
| <b>9 h 02 Début du 2<sup>e</sup> cours</b>  |                               | <b>14 h 01 Début du 5<sup>e</sup> cours</b> |                                     |
| 10 h 04                                     | Récréation 1 (15 minutes)     | <b>15 h 01 Fin des cours</b>                |                                     |
| <b>10 h 22 Début du 3<sup>e</sup> cours</b> |                               | 15 h 11                                     | Départ des autobus et des marcheurs |
| <b>11 h 24 Diner (75 minutes)</b>           |                               | 17 h 45                                     | Fermeture du service de garde       |

### PRÉSCOLAIRE

| Avant-midi                                  |                               | Après-midi                                  |                                     |
|---------------------------------------------|-------------------------------|---------------------------------------------|-------------------------------------|
| 6 h 45                                      | Ouverture du service de garde | 12 h 59                                     | Entrée des élèves                   |
| 7 h 55                                      | Arrivée et entrée des élèves  | <b>13 h 01 Début du 4<sup>e</sup> cours</b> |                                     |
| <b>8 h 02 Début du 1<sup>er</sup> cours</b> |                               | <b>14 h 01 Début du 5<sup>e</sup> cours</b> |                                     |
| <b>9 h 02 Début du 2<sup>e</sup> cours</b>  |                               | <b>15 h 01 Fin des cours</b>                |                                     |
| 10 h 04                                     | Récréation 1 (15 minutes)     | 15 h 11                                     | Départ des autobus et des marcheurs |
| <b>10 h 22 Début du 3<sup>e</sup> cours</b> |                               | 17 h 45                                     | Fermeture du service de garde       |
| <b>11 h 24 Diner (95 minutes)</b>           |                               |                                             |                                     |

## 2. Déplacements hors du terrain de l'école

Dans le cadre des activités organisées par l'école, il est possible que les élèves se rendent sur les terrains de loisirs adjacents aux terrains de l'école (tennis, soccer, patinoire, terrain de balle, « butte », etc.). Il est également possible que les élèves visitent à pied des endroits situés dans un périmètre de deux (2) kilomètres de l'école (centre communautaire, bibliothèque, église, bureau de poste, caserne de pompiers, etc.).

Prenez note qu'une autorisation écrite des parents ne sera pas nécessairement demandée lors de ces sorties de proximité. Cependant, les élèves seront en tout temps sous la supervision d'un adulte.

## 3. Matériel non scolaire

**Il est interdit d'avoir en sa possession ou d'utiliser, en classe ou à l'école, les jeux de la maison, les superballes, les objets de valeur, tout objet dangereux et tout appareil électronique de quelques natures qu'il soit, notamment : cellulaire, lecteur audio, appareil photo, jeux électroniques, etc.** En cas de manquement, la direction de l'école pourra retirer l'objet ou l'appareil et demander aux parents de venir le récupérer. De plus, la direction de l'école pourra imposer toute autre sanction prévue au code de vie.

## 4. Objets perdus ou volés

L'école ne peut être tenue responsable des objets perdus ou volés. Les vêtements ou objets perdus sont déposés au secrétariat. Le meilleur moyen d'éviter les pertes est de bien identifier les vêtements et les articles scolaires au nom de l'enfant. En février et en juin, les objets non réclamés sont donnés à des œuvres de bienfaisance.



## 5. Règles de la cafétéria et Service de traiteur

La période du dîner est un **moment de pause**. Elle se doit donc d'être vécue comme un moment privilégié où **tout un chacun a le droit de dîner** dans le calme, dans un environnement propre et sécuritaire, une atmosphère agréable et en ayant la possibilité de se détendre.

Les élèves n'ont pas accès à un four micro-ondes. Ils doivent avoir un lunch froid ou un lunch chaud dans un thermos. Vous pouvez aussi commander des repas chez le traiteur. La procédure complète pour commander se trouve sur notre site internet au <https://st-patrice.cssdgs.gouv.qc.ca/espace-parents/> . Aucun repas de dépannage n'est fourni sur place.

## 6. Communication



- ♣ Les parents qui désirent rencontrer un intervenant de l'école doivent prendre rendez-vous. Ils peuvent transmettre leur demande par courriel directement à l'intervenant ou communiquer avec le secrétariat de l'école. Les adresses courriel du personnel de l'école se trouvent sur le site web de l'école.
- ♣ L'agenda scolaire est obligatoire chaque jour pour les élèves du 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle. Il sert de moyen de communication entre l'école et la maison. Votre enfant est responsable de le garder propre et intact.
- ♣ En tout temps, l'école peut avoir à communiquer avec les parents pour une urgence. **Il est important de communiquer au secrétariat tout changement de numéro de téléphone, d'adresse courriel ou de personne à contacter en cas d'urgence.**

## 7. Accès à l'école

- ♣ La cour d'école est réservée aux élèves et au personnel.
- ♣ **Le stationnement de l'école est réservé au personnel de 7 h 45 à 8 h 15 et de 14 h 45 à 15 h 15.**  
Entre 7 h 45 et 8 h, tous les parents qui reconduiront leur enfant en voiture à l'école, incluant ceux fréquentant le service de garde, devront :
  - ☞ **se stationner dans le stationnement du centre communautaire et veiller à ce que leur enfant utilise le corridor scolaire** qui longe le terrain de tennis;
  - ☞ **se stationner sur la rue St-Patrice et veiller à ce que leur enfant traverse sécuritairement** le passage pour piétons **et utilise le corridor scolaire du stationnement.**
- ♣ Dès leur arrivée, les parents doivent obligatoirement se présenter au secrétariat. S'ils doivent circuler dans l'école, ils devront remplir le registre des allées et venues, porter une épinglette « visiteur » ou « bénévole » et respecter la procédure.



## 8. Retard et départ hâtif

- ♣ Les élèves marcheurs se présentent sur la cour à compter de 7 h 55. **Avant 7 h 55, aucune surveillance n'est assurée.** Les dineurs à la maison doivent être de retour à l'école à compter de 12 h 37 seulement.
- ♣ L'entrée des élèves débute à 7 h 55 et les cours à 8 h 02. Afin qu'il soit à l'heure, veuillez déposer votre enfant au débarcadère dans le stationnement du centre communautaire au plus tard à 7 h 55.
- ♣ **Après 8 h le matin et 12 h 39 de l'après-midi**, l'élève est considéré comme étant en retard. Il doit se présenter au secrétariat dès son arrivée. S'il y a des retards répétitifs, une communication écrite vous sera envoyée. S'il n'y a pas d'amélioration, une convocation lors d'une journée pédagogique est envisageable.
- ♣ Lorsqu'un élève est sous la responsabilité de l'école, il demeure sur place. **Aucun élève ne sera autorisé à partir de l'école, seul ou avec des amis, sans justification écrite des parents.**
- ♣ Lorsqu'il est prévu que votre enfant ne prenne pas l'autobus en fin de journée, comme il le fait habituellement, vous devez en informer l'école à l'avance. À la fin des classes, votre enfant ira vous retrouver **dans le stationnement du centre communautaire.**





- ♣ Tout changement à l'horaire de votre enfant (dîner à l'extérieur non prévu, départ en marchant à la place de l'autobus, etc.) devra être signalé à la responsable du service de garde **et** au secrétariat de l'école par courriel **avant 9 h le jour du changement**. Nous transmettrons votre message aux enseignants. Pour nous joindre :
  - Responsable du service de garde : [sdg.stpatrice@cssdgs.gouv.qc.ca](mailto:sdg.stpatrice@cssdgs.gouv.qc.ca)
  - Secrétariat: [stpatrice@cssdgs.gouv.qc.ca](mailto:stpatrice@cssdgs.gouv.qc.ca)
- ♣ En fin de journée, nous devons procéder au décompte des élèves fréquentant le service de garde. En conséquence, **aucun départ du service de garde n'est permis avant 15 h 15**.

## 9. Fréquentation scolaire / Absence

Nous vous rappelons que la *Loi sur l'instruction publique* oblige tout élève à fréquenter l'école. Nous comptons donc sur votre collaboration afin que votre enfant s'absente de l'école uniquement lors de maladies ou de rendez-vous essentiels.



- ♣ L'école fait un contrôle de l'assiduité scolaire de chaque élève. En cas d'absence de votre enfant, veuillez aviser l'école en utilisant le Portail Parents (Clic école), en téléphonant au 514 380-8899 poste 4751 avant 7 h 50 ou 12 h 40 ou par courriel au [stpatrice@cssdgs.gouv.qc.ca](mailto:stpatrice@cssdgs.gouv.qc.ca). Veuillez indiquer le motif et la durée de l'absence. Si l'école n'est pas avisée, il s'agit d'une absence non motivée. Afin d'assurer la sécurité de votre enfant, nous communiquerons alors avec vous pour connaître le motif de l'absence.
- ♣ **Si une situation urgente et imprévue survient, veuillez vous assurer de communiquer avec l'école de vive voix.** Voici les options qui s'offrent à vous afin de nous joindre :
  - Secrétaire d'école au 514 380-8899 poste 4751
  - Technicienne du service de garde au poste 5751
- ♣ **Absence pour raisons personnelles (voyage, tournoi, etc.) :**  
Considérant que la loi oblige les écoles à scolariser les élèves 180 jours par année, veuillez prendre connaissance des informations suivantes. Durant cette période d'absence, l'enseignant(e) consignera les travaux faits en classe.
  - Il est de la responsabilité de l'élève de reprendre les notions vues en son absence et d'assister aux récupérations. **Aucune récupération particulière** ne sera donnée à votre enfant pour reprendre le travail non fait. Toutefois, dès son retour en classe, votre enfant sera invité aux récupérations au même titre que les autres élèves du groupe.
  - **Aucune préparation et aucun plan de travail** ne seront remis à l'avance. En informant l'école à l'avance de l'absence prolongée de votre enfant, il pourrait être placé seul pour certains travaux afin que son absence ne pénalise pas ses coéquipiers.
  - **Aucune reprise de situation d'évaluation** ne sera effectuée si l'enseignant(e) a suffisamment d'informations pour porter un regard sur les apprentissages de l'élève en fonction du bulletin.
  - Les **épreuves du MEQ** (ministère de l'Éducation du Québec), s'il y a lieu, ne pourront être reprises. Un billet médical est requis lors d'une absence au moment des épreuves ministérielles.

**Votre collaboration sera demandée afin que les travaux remis au retour de votre enfant soient faits dans un délai raisonnable et qu'il puisse ainsi poursuivre ses apprentissages avec votre soutien.**

## 10. Fermeture de l'école

Lorsqu'une fermeture est annoncée en cas d'intempéries, un message est affiché sur la page d'accueil du site web de l'école ainsi que sur le compte Facebook et le site web du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries, sous la rubrique « Actualités ». L'information est également diffusée dans les médias. Par ailleurs, si vous appelez au CSSDGS, il y aura un message enregistré qui confirmera la fermeture des bureaux et des établissements.

Il peut cependant survenir **un imprévu qui nous oblige à fermer l'école** (problème de chauffage, plomberie, panne d'électricité ou autres). Nous vous demandons donc de toujours prévoir un endroit sûr pour votre enfant afin de faire face à cette éventualité. En ce sens, nous **devons** pouvoir vous joindre **en tout temps**.

En cas d'évacuation d'urgence, le premier lieu de rassemblement des élèves sera le centre communautaire de Sherrington, et si la situation exige une évacuation plus éloignée, le deuxième lieu de rassemblement sera l'école La Magdeleine à La Prairie. Si nécessaire, le troisième lieu de rassemblement sera l'école Louis-Philippe-Paré à Châteauguay.



## 11. Santé

### ♣ Aliments à faible valeur nutritive et collation saine

Dans une perspective d'éducation à une saine alimentation, les parents sont invités à offrir à leur enfant une **collation et un repas nutritifs**. Ainsi, les aliments à faible valeur nutritive tels que bonbons, croustilles, sucreries et gomme à mâcher sont à éviter (sauf lors de permissions spéciales autorisées par l'enseignant ou l'éducateur). Afin d'éviter tout incident, il est important de tenir compte des allergies alimentaires au sein du groupe de l'enfant.

## ALLERGIES

Comme vous le savez, chaque année, il y a des élèves qui sont allergiques à un des éléments des différents groupes alimentaires comme les noix, les arachides, les poissons, les œufs et autres aliments. La réaction allergique est souvent très sévère et peut entraîner un choc anaphylactique (exemple : arrêt respiratoire ou cardiaque).

Nous demandons donc aux parents qui ont des enfants allergiques de bien leur rappeler les comportements sécuritaires à avoir au quotidien.

Aussi, nous demandons aux autres parents de bien informer les enfants à ce sujet et leur rappeler :

- de ne pas échanger ou de partager de collations, de nourriture ou de boissons,
- de ne pas échanger ou de partager d'ustensiles ou de contenants,
- de se laver les mains avant et après les repas.

- ♣ Les **poux de tête** peuvent, à l'occasion, faire leur apparition parmi un groupe d'élèves donné. Les parents de l'enfant concerné sont aussitôt prévenus et des indications de traitements appropriés sont fournies.
- ♣ Un enfant malade ou fiévreux doit être gardé à la maison. Lorsqu'un enfant manifeste des symptômes de maladie sur les lieux de l'école, un appel est fait à la maison ou au numéro d'urgence pour qu'on vienne le chercher.
- ♣ Certaines maladies infectieuses sont à déclaration obligatoire. Nous vous invitons à consulter la liste complète sur notre site web/Info-parents.
- ♣ Le personnel de l'école ne peut administrer de médicament à un enfant, à moins qu'il ne soit prescrit par un médecin. Le parent doit alors remplir un formulaire d'autorisation précisant le nom du médicament, le moment de la prise et la dose.

## COMMOTIONS CÉRÉBRALES

Lors d'un impact qui aurait pu causer une commotion cérébrale, l'école doit retirer immédiatement l'élève de son activité. L'absence de signes ou de symptômes n'est pas toujours un indice fiable, car les manifestations d'une commotion cérébrale peuvent survenir jusqu'à 48 heures après l'impact. En présence de signaux d'alerte, l'école assurera le transport de l'élève pour une évaluation médicale immédiate à l'urgence. Dans tous les cas, même en l'absence de signaux d'alerte, l'école doit s'assurer que les parents sont informés de la situation le plus rapidement possible et du fait qu'une période de repos doit être observée. Une fiche de suivi sera remise aux parents afin de les informer de l'incident et les renseigner sur la démarche à suivre.

Que l'incident survienne à l'école ou non, il est de la responsabilité des parents de faire les démarches nécessaires pour obtenir les soins appropriés pour leur enfant et d'informer l'école de l'état de santé de leur enfant et des restrictions, s'il y a lieu, quant à sa participation aux différentes activités intellectuelles, physiques ou sportives.

### ♣ Responsabilité civile, dommages corporels et matériels

Il importe que vos enfants soient protégés en cas d'accident, soit par vos assurances personnelles ou par une police d'assurance scolaire qu'offrent, à peu de frais, diverses compagnies d'assurance. Bien que plusieurs intervenants de l'école maîtrisent la base des premiers soins, il est possible que votre enfant soit transporté en ambulance en cas d'urgence. La facture découlant de ce service est aux frais des parents.



## 12. Code de conduite sur l'utilisation des technologies de l'information et des communications



Il existe un code de conduite sur l'utilisation des technologies de l'information et des communications au Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries. Vous pouvez consulter la Politique relative à la sécurité de l'information, à l'utilisation des ressources informationnelles et à la protection des renseignements personnels sur le site web du Centre de services scolaire ([https://www.cssdgs.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2025/08/Securite\\_information-Politique-90-04\\_1.pdf](https://www.cssdgs.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2025/08/Securite_information-Politique-90-04_1.pdf)).

Voici ci-dessous une vulgarisation de ce code de conduite plus adaptée à votre enfant.

### Code de conduite sur l'utilisation des TIC - Primaire, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles

- J'utilise des mots qui sont **polis et gentils** : je ne dis pas de méchancetés.
- Je n'intimide pas les amis, je suis respectueux.
- Je prends soin du matériel que j'utilise.
- Je ne donne pas mon ou mes mots de passe et tout ce qui concerne ma vie privée.
- Je ne m'identifie pas et je ne fournis pas des renseignements personnels – les miens et ceux des autres.
- Je communique avec mon enseignant en utilisant l'adresse électronique fournie par le Centre de services scolaire.
- Je respecte les droits d'auteur. Je dis d'où proviennent les textes, les photos, les images et la musique que j'utilise pour mes travaux.
- Pour mettre ma **photo** ou celle d'un ami, je dois demander à mes parents ou aux parents de l'ami.
- Si je mets la photo d'un adulte, je lui demande son autorisation.
- Je dois avoir l'autorisation pour utiliser un appareil électronique (ordinateur, tablette, appareil photo, lecteur MP3, etc.) à l'école, que cet appareil m'appartienne ou non.

### Code de conduite sur l'utilisation des TIC - Primaire 3<sup>e</sup> cycle

- J'utilise un langage respectueux et j'adopte un ton faisant preuve de civisme et de courtoisie.
- J'évite :
  - Le harcèlement sous toutes ses formes ;
  - La transmission ou l'accès à des contenus indécents ou pornographiques ;
  - La transmission ou l'accès à des contenus à caractère raciste, haineux, injurieux, violent, diffamatoire, discriminatoire, etc.
- Je prends soin du matériel que j'utilise :
  - Je n'utilise pas les équipements informatiques ou de télécommunications à des fins commerciales (vente ou achat de biens ou services) ;
  - Je ne modifie ni ne détruis les logiciels ou les données d'autrui ;
  - Je ne participe pas à des activités de piratage ou de sabotage des systèmes ou des réseaux informatiques.
- Je ne divulgue pas mes mots de passe et tout ce qui concerne ma vie privée.
- Je ne m'identifie pas et je ne fournis pas des renseignements personnels – les miens et ceux des autres.
- Je communique avec mon enseignant en utilisant l'adresse électronique fournie par le Centre de services scolaire.
- Je respecte les droits d'auteur en vérifiant si ce que je veux utiliser est libre de droits. Si c'est le cas, je cite la provenance des textes, des photos, des images et de la musique que j'utilise pour mes travaux.
- Je protège les renseignements personnels et toutes les informations que j'ai en ma possession sur d'autres personnes.
- Je ne publie pas des renseignements personnels et des photos sans avoir obtenu l'autorisation des personnes concernées.
- Je dois avoir l'autorisation pour utiliser un appareil électronique (ordinateur, tablette, appareil photo, lecteur MP3, etc.) à l'école, que cet appareil m'appartienne ou non.

# CONTRAT D'ENGAGEMENT

École Saint-Patrice  
Année scolaire 2026-2027



Prénom et nom de l'élève : \_\_\_\_\_

## Engagement de l'élève

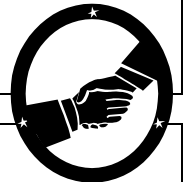
*Tous les membres du personnel de l'école Saint-Patrice ont à cœur que tu sois un(e) élève bienveillant(e) qui respecte les règles de vie de l'école. Afin d'y parvenir, nous travaillerons tous ensemble et avec l'aide de tes parents à t'outiller en ce sens. Pour avoir un climat propice aux apprentissages, pour que la vie soit agréable dans l'école, au service de garde, dans la cour et durant les sorties éducatives, nous t'aiderons à développer les valeurs véhiculées dans notre école.*

*Toi, de ton côté, tu dois accepter l'engagement suivant :*

**Je suis la première/le premier, responsable de mes faits et gestes. Les adultes qui m'entourent ont la responsabilité de m'aider à utiliser les bons comportements et à reconnaître qu'il existe des conséquences aux gestes que je pose envers moi et les autres.**

**En signant, je signifie que j'ai pris connaissance du code de vie de l'école Saint-Patrice et que je m'engage à en respecter les règles.**

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_



## Collaboration-école / famille

Je m'engage à collaborer avec l'équipe-école pour favoriser un milieu sain et sécuritaire en tout respect des règles et conséquences établies par le personnel et approuvées par le conseil d'établissement de l'école Saint-Patrice.

En signant, je signifie que j'ai pris connaissance du code de vie de l'école Saint-Patrice et que je m'engage à aider mon enfant à respecter les règles.

Signature des parents : \_\_\_\_\_

## Formulaire d'engagement à respecter le Code de conduite sur l'utilisation des technologies de l'information et des communications du CSSDGS

Je soussigné déclare avoir lu et compris le code de conduite sur l'utilisation des technologies de l'information et des communications du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries mentionné sur la page précédente et m'engage à m'y conformer en tout temps.

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_

Signature d'un parent ou tuteur : \_\_\_\_\_

## Règles de conduite, mesures de sécurité et discipline en transport scolaire

ANNÉE 2026-2027

### **Règles de conduite et mesures de sécurité que je dois respecter :**

1. Le véhicule scolaire est une extension de l'école, je dois y respecter le même code de vie.
2. Je suis toujours au moins 10 minutes à l'avance à mon arrêt, car le véhicule scolaire ne m'attend pas.
3. Je ne joue pas dans la rue en attendant le véhicule scolaire. J'attends sur le trottoir ou l'accotement, en respectant les personnes et les propriétés autour de moi.
4. J'attends que le véhicule scolaire soit complètement immobilisé avant de m'approcher et monter à bord.
5. Lorsque je suis un élève du secondaire, je montre ma carte d'identité au conducteur si celui-ci me la demande.
6. Je m'assois rapidement à la place assignée et je reste assis pendant tout le trajet en laissant l'allée centrale dégagée.
7. Je parle à voix basse avec mon voisin afin de ne pas déranger le conducteur et/ou les autres.
8. **L'utilisation d'un appareil électronique est permise à bord seulement avec des écouteurs personnels.** Je n'ai pas le droit de prendre des photos ni des vidéos.
9. Je ne mange pas et je ne bois pas dans le véhicule scolaire.
10. Je ne lance aucun objet, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule scolaire.
11. Je garde le véhicule propre et en bon état et **je ne touche à aucun mécanisme.** Le vandalisme n'est pas toléré ; **les frais liés aux dommages causés pourraient être facturés à mes parents.**
12. Avec la permission du conducteur, je peux entrouvrir la fenêtre (1 cran d'ouverture) et je garde toujours mes mains et ma tête à l'intérieur.
13. La consommation de produits du tabac, cigarettes électroniques et drogues est strictement interdite à bord du véhicule scolaire. Il est interdit de transporter et/ou de consommer toute substance prohibée.
14. Les bâtons de hockey, de baseball, les raquettes, les luges, les instruments de musique, les ballons, ainsi que tout autre objet aux dimensions non conformes sont interdits.
15. À l'arrivée à l'école ou à mon arrêt, j'attends que le véhicule scolaire soit complètement immobilisé avant de quitter mon siège. Les autres élèves et moi descendons un à un.
16. Je m'éloigne du véhicule scolaire afin que le conducteur puisse toujours bien me voir. Si je dois **traverser la rue devant le véhicule scolaire**, je m'éloigne d'abord du véhicule, puis j'attends le signal du conducteur avant de traverser.
17. J'adopte un comportement et un langage respectueux en tout temps avec mes camarades ainsi qu'avec le conducteur ou la conductrice.
18. **Le conducteur du véhicule scolaire veille au bien-être et à la sécurité de tous à bord.** Je le respecte et je me conforme à ses consignes en tout temps. En cas d'accident ou de panne, j'écoute attentivement ses instructions et je collabore du mieux que je peux.
19. Je connais l'emplacement des sorties de secours.
20. Il est important d'aviser sans tarder mes parents, un adulte responsable à l'école, ou le conducteur ou la conductrice du véhicule scolaire si moi ou un autre élève sommes victimes d'intimidation.

### **La discipline dans le véhicule scolaire**

**Le transport scolaire est un privilège et non un droit acquis.**

Tout élève qui ne respecte pas les règles de conduite et les mesures de sécurité s'expose à des mesures disciplinaires.

**Tout avis de comportement transmis au Service de l'organisation scolaire et du transport (SOST) du CSSDGS peut entraîner une suspension immédiate** du transport scolaire, pour une durée variant de 1 à 5 jours, selon la nature et la gravité des faits rapportés.

Le SOST travaille en étroite collaboration avec les différents partenaires impliqués auprès de l'élève, notamment :

- Le conducteur ou la conductrice du véhicule scolaire ;
- La direction de l'école ;
- Les intervenants et intervenantes scolaires concernés.
- Les parents

L'historique des avis de comportement liés au transport scolaire peut être pris en considération lors de l'application des mesures disciplinaires.

**Le Service de l'organisation scolaire et du transport du CSSDGS se réserve le droit de suspendre immédiatement le privilège du transport scolaire pour une période indéterminée, en fonction de la gravité de l'infraction commise.**

**À bord du véhicule scolaire, l'élève doit en tout temps respecter l'autorité de l'adulte de confiance à bord, soit le conducteur ou la conductrice et suivre ses consignes, puisqu'il s'agit avant tout d'une question de sécurité pour tous.**



## Voyageons dans un véhicule scolaire sans intimidation !

Pour les élèves, le temps passé dans le véhicule scolaire doit être **sécuritaire, respectueux et agréable pour tous**.

L'intimidation **n'a pas sa place** dans le transport scolaire.

Voici quelques conseils pour aider les enfants à **prévenir et contrer l'intimidation** :

1. **S'asseoir près d'une amie ou d'un ami**, lorsque possible.
2. **Comprendre que n'importe qui peut être la cible d'intimidation**, et que les conséquences peuvent être sérieuses pour la personne qui en est victime.
3. **Savoir que les intimidateurs sont responsables de leurs gestes**, mais que les témoins qui choisissent de ne pas intervenir ou de ne pas signaler une situation portent aussi une part de responsabilité.
4. **Informers sans hésiter et le plus rapidement possible** un parent, un membre du personnel scolaire ou le conducteur ou la conductrice du véhicule scolaire lorsqu'un élève est victime d'intimidation ou en est témoin.

## Places disponibles

Les places disponibles constituent un **privilège accordé sur une base annuelle**, offert uniquement selon la disponibilité des places restantes dans l'autobus scolaire. **L'octroi des places disponibles se fait au mois d'octobre, et une demande doit être soumise à chaque année scolaire** via le formulaire de trouvant sur le site internet du CSSDGS.

Le service du transport scolaire n'effectuera aucune modification de parcours, aucun ajout d'arrêt ni aucune création de place afin d'accommoder ce type de demande.

Les places disponibles sont offertes **uniquement en autobus** et peuvent être retirées en tout temps, notamment dans les situations suivantes :

- L'arrivée de nouveaux élèves ayant droit au transport scolaire ;
- Une modification d'un trajet ou de l'organisation du transport ;
- Un comportement inadéquat ou irrespectueux à bord de l'autobus scolaire.

**Je confirme avoir lu les règles du transport scolaire. Je comprends que je dois les respecter en tout temps afin d'assurer ma sécurité, celle des autres élèves et celle du conducteur du véhicule scolaire.**

Signature : \_\_\_\_\_  
Élève

Signature : \_\_\_\_\_  
Détenteur de l'autorité parentale

En cas de différence entre ce document et l'information présentée dans la section *Transport* du site Internet du CSSDGS, l'information figurant sur le site Internet s'applique. Pour plus de renseignements sur le transport scolaire, veuillez consulter le [www.cssdgs.gouv.qc.ca/transport-scolaire](http://www.cssdgs.gouv.qc.ca/transport-scolaire).  
Vous pouvez nous contacter par téléphone au 514-380-8347 ou par courriel [transport@cssdgs.gouv.qc.ca](mailto:transport@cssdgs.gouv.qc.ca).